

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014

PRESENTS : M. Christophe CHATRY, Mme Sandra GUILLOTEAU, Mme Véronique LEMAIRE, M. Aurélien LUMINEAU, M. Alain NAUDIN, M. Gérard PIERRE, Mme Dominique REGNIER, M. Guy THIBAudeau, Mme Maryse THOMAS, M. Hubert GARNIER, M. Michel DOMINAULT, M. Luc REAULT, Mme Marie-Thérèse PENINON, Mme Isabelle ARCADE

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Martine BILLY

POUVOIRS : Mme Martine BILLY à M. Gérard PIERRE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ARCADE

Date de la convocation : 10/09/2014

Ordre du jour :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ <i>Divers devis</i>✓ <i>Enquête publique Sport-Auto-Passion</i>✓ <i>Décision modificative budget lotissement La Croix aux Filles</i> | <ul style="list-style-type: none">✓ <i>Repas des Aînés</i>✓ <i>Rapport sur l'eau du S.V.L.</i>✓ <i>Questions diverses</i> |
|--|---|

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014 est adopté après précision de Mme Régnier.

En effet, en 2012, le choix des modes de collectes des déchets avait été passé avec le Syndicat du Val de Loire qui en avait la compétence mais depuis le 1^{er} janvier 2014, c'est l'Agglomération du Bocage Bressuirais qui gère cette compétence.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Adhésion à la Charte Terre Saine « Notre Commune sans pesticides »

ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES TOILETTES PUBLIQUES DU CIMETIÈRE – MACONNERIE ET COUVERTURE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant l'achat de matériaux pour l'édification des toilettes publiques du cimetière. Ces travaux seront, en partie, faits par les agents municipaux. Ces devis comprennent la maçonnerie et la couverture.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **accepte** le devis présenté par l'entreprise POINT P pour un montant de mille sept cent dix euros TTC (1 710 €).
- ✓ **décide** que la dépense sera imputée sur le compte 2313 de l'opération 070 (Travaux sur bâtiments).

ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LES TOILETTES PUBLIQUES DU CIMETIÈRE – CHARPENTE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant l'achat de matériaux pour l'édification des toilettes publiques du cimetière. Ces travaux seront, en partie, faits par les agents municipaux. Ces devis concernent la charpente.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **accepte** le devis présenté par l'entreprise RULLIER BOIS pour un montant de deux cent vingt euros TTC (220 €).
- ✓ **décide** que la dépense sera imputée sur le compte 2313 de l'opération 070 (Travaux sur bâtiments).

TOILETTES PUBLIQUES DU CIMETIÈRE – SANITAIRE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la pose et la fourniture des sanitaires dans les toilettes publiques du cimetière. Ces devis comprennent les toilettes, urinoirs, lavabos, robinets et la main d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **accepte** le devis présenté par l'entreprise Jean-Pierre BRIFFE pour un montant de deux mille cent cinquante euros TTC (2 150 €).
- ✓ **décide** que la dépense sera imputée sur le compte 2313 de l'opération 070 (Travaux sur bâtiments).

M. le Maire précise qu'il restera à financer la faïence, deux portes et le temps des agents.

CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUFFAGE ÉGLISE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant l'entretien du chauffage de l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **accepte** le devis présenté par l'entreprise DELESTRE pour un montant de cinq cent cinquante cinq euros HT (555,00 €) révisable le 1^{er} janvier de chaque année.
- ✓ **accepte** ce contrat pour une durée de 5 ans mais il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties à chaque échéance annuelle avec un préavis d'un mois minimum.
- ✓ **décide** que la dépense sera imputée sur le compte 61522 du budget de la Commune.

MISE EN ACCESSIBILITÉ ROND-POINT DU GÉNÉRAL DE GAULLE - AMÉNAGEMENT DU BOURG 8^{ÈME} TRANCHE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la mise en accessibilité devant le bar-restaurant La Forge, Rond-point du Général de Gaulle. En effet, les marches existantes sont sur le domaine communal. De plus, l'accès à une chambre France-Télécom devra être maintenu.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **accepte** le devis présenté par l'entreprise Maçonnerie PALLUEAU pour un montant de huit mille cinq cent euros TTC (8 500,00 €).
- ✓ **décide** que la dépense sera imputée sur le compte 2313 de l'opération 103 (*Aménagement bourg 8^{ème} tranche – Rond-point du général de Gaulle*).

BRANCHEMENT FORAIN ROND-POINT DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant un branchement « forain » Rond-point du Général de Gaulle / Promenade de l'Europe. Cette installation permettrait à un commerçant ambulant d'installer son stand, comme le faisait le poissonnier dernièrement. Son coût serait de 1 200 € TTC.

N'ayant plus de commerce ambulant sur la commune à ce jour et après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **met** le devis en attente.

La borne de recharge pour véhicules électriques sera installée à cet endroit avec deux places de parking.

ÉCLAIRAGE PUBLIC - AMÉNAGEMENT DU BOURG 9^{ÈME} TRANCHE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant l'éclairage public (changement de 20 mâts) qui interviendra après l'effacement de réseaux Avenue Jules Trinchot – 9^{ème} tranche de l'aménagement du bourg.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **accepte** le devis présenté par l'entreprise SEOLIS pour un montant de soixante huit mille euros TTC (68 000,00 €).
- ✓ **décide** que la dépense sera imputée sur le compte 2315 de l'opération 104 (*Aménagement bourg 9^{ème} tranche – Avenue Jules Trinchot*).

ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS D'AMÉNAGER N° 079 116 12 M0001

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'historique du permis d'aménager n° 079 116 12 M0001 consistant au terrassement d'une piste automobile pour course poursuite sur terre au lieu-dit La Grellière par l'association Sport-Auto-Passion.

L'association est propriétaire du terrain, cet aménagement lui permettrait d'organiser une à deux manifestations par an mais en aucun cas à titre répété pour les essais de véhicules.

Afin de valider l'homologation du site, une enquête publique doit être organisée par la Commune de Faye L'Abbesse mais financée par l'association Sport-Auto-Passion. Son coût serait d'environ 4000€.

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ **accepte** d'organiser l'enquête publique si l'association Sport-Auto-Passion la finance en totalité.

DECISION MODIFICATIVE N° 01/2014 BUDGET Lotissement La Croix aux Filles

(Annule et remplace la décision modificative n°01/2014 budget Lotissement La Croix aux Filles du 26 juin 2014)

M. le Maire signale à son Conseil qu'une erreur a été faite lors des reports de résultats sur le budget 2014 Lotissement La Croix Aux Filles, et qu'il est nécessaire de voter les virements de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
balance... - €		balance... - €	
FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
002 Déficit reporté	- 41 512,00 €	7015 Subventions exceptionnelles	- 41 512,00 €
balance...	- 41 512,00 €	balance...	- 41 512,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires comme indiqué ci-dessus.

ADHÉSION À LA CHARTE TERRE Saine POITOU-CHARENTES « Votre Commune sans pesticides »

M. le Maire présente au Conseil Municipal la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre Commune sans pesticides » adoptée par le Groupe Régional pour la Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes.

- ✓ Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces communaux.
- ✓ En Région Poitou-Charentes, la Charte Terre Saine « Votre Commune sans pesticides » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les pesticides.
- ✓ Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).
- ✓ L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan d'entretien associé à l'utilisation de méthodes alternatives aux pesticides.

- ✓ Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai d'objectif d'un an une stratégie d'actions pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions règlementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents concernés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre Commune sans pesticides ».

REPAS DES AÎNÉS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que le repas des aînés se déroulera le dimanche 19 octobre à la salle Trinchot. Tous les conseillers sont invités, ainsi que les conjoints, pour aider au service et à l'animation pendant le repas. Le rendez-vous est fixé à 12h00 à la salle Trinchot.

RAPPORT SUR L'EAU DU S.V.L.

Mme Dominique REGNIER présente le rapport d'activité du Syndicat du Val de Loire de l'année 2013. Le conseil municipal approuve ledit rapport.

DIVERS

- ✓ M. le Maire fait part d'un courrier reçu de la mairie de Chiché, adressé à l'association Faye Paysage et dont le Conseil Municipal de Faye L'Abbesse était en copie. L'objet du courrier est l'article publié dans la presse au sujet du projet éolien de Chiché.
- ✓ M. le Maire fait part d'un courrier reçu de la Pharmacie Girard et de la Chambre Syndicale des Pharmaciens au sujet des nouvelles décisions ministérielles touchant cette profession.
- ✓ La commission information-informatique-internet se réunira le mardi 30 septembre à 20h30 à la mairie.

FIN DE LA SEANCE

Le secrétaire,

Le maire,